

**LA VIRÉE**

les 2 et 3/09/2023  
**Chiché**  
**79350**

**06 79 93 24 05**  
 Inscription en ligne ou papier  
<https://www.equiliberte79.com>  
 Spectacle équestre Caballicare  
 Dîner dansant ouvert à tous  
 avec l'orchestre Odyssee

EquiLiberté 79  
 Fédération départementale

DEUX SEVRES 79  
 Chiché  
 DEUX SEVRES  
 PAYSAN TERROIR

# LA VIRÉE

les 2 & 3/09/2023

à Chiché . 79350

46°47'48.3"N 0°20'58.0"W

Cavaliers, Meneurs, VTT

Dossier d'inscription (individuel ou groupe)

**Date limite d'inscription : 15 août 2023**

Au-delà du 20/08, aucune annulation ne sera acceptée sauf cas exceptionnel avec certificat médical (pour les humains) ou certificat vétérinaire (pour les équidés)

L'inscription préalable sera obligatoire même pour les randonneurs qui ne seront présents qu'une journée. Attention de bien respecter la date limite du 15 août. La Virée s'organisera en fonction de la réglementation sanitaire en vigueur en septembre 2023.

Vous pourrez nous rejoindre dès le vendredi 1<sup>er</sup> septembre à partir de 14h et rester en notre compagnie jusqu'au lundi 4.

Nous proposons aux randonneurs qui le souhaiteront, un repas le vendredi soir et le dimanche soir **UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION** (voir page 4)

Les équidés ne pourront être acceptés que s'ils sont identifiés (n° sire et puce) avec la vaccination grippe équine à jour. Ils devront présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires.

Le carnet d'identification devra être présenté à l'arrivée.

Des contrôles ponctuels d'identification pourront être effectués.

Vous devrez aussi présenter vos attestations d'assurance. Ayez avec vous ces documents au moment de votre inscription.

Toutes les informations sont sur le site

<https://equiliberte79.com/>

NOM DU GROUPE (si vous le souhaitez) : .....

À côté de qui souhaitez-vous avoir votre paddock (individuel ou groupe)

.....  
.....  
.....

RESPONSABLE DU GROUPE

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .././....

Adresse : .....

.....  
.....

N° de tel fixe : ..... N° de mobile : .....

E-Mail : .....

Adhérent EquiLiberté (n° d'adhérent : .....) )

Licencié F.F.E. (n° de licence : .....) )

Autre : Compagnie et N° contrat : .....

Conformément à la loi de 1984 modifiée en 1992 relative aux associations sportives et d'activités physiques, EquiLiberté 79 vous informe que la randonnée équestre entre dans le cadre des activités à risques. La participation à La Virée exige donc que vous soyez assuré(e) individuellement pour les risques encourus. Munissez-vous de votre attestation d'assurance RC. Vos chevaux doivent être titulaires d'une RCPE (Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidé)  
EquiLiberté 79 accepte votre inscription à condition que vous souscriviez aux points suivants (à cocher) :

Je reconnais avoir été informé(e) de l'obligation de m'assurer pour la pratique des activités physiques à risques en général et celle de l'équitation en particulier (dommages causés à moi-même, aux tiers, aux chevaux et autres biens)

je certifie être assuré(e) pour la pratique de l'équitation d'extérieur pour la durée du Rassemblement départemental La Virée d'EquiLiberté 79

### PIÈCES OBLIGATOIRES à JOINDRE à L'INSCRIPTION

- Photocopie Carnet du Cheval (Page d'Identification + Page Vaccination à jour)
- Photocopie des Assurances (RC e t RCPE)
- Règlement intérieur daté et signé par vos soins
- Chèque à l'ordre d'EquiLiberté 79

Signature

## VOS CHEVAUX

Joindre les copies de votre carnet : page identification et page vaccination

Nom de l'équidé	N° SIRE	N° transpondeur	Date vaccination grippe

## VOTRE GROUPE

Nom du groupe ou du responsable.....

(\* mettre le nombre de participants dans la case correspondante)

Nom	Prénom	Cavalier	Meneur	Accompagnateur	VTT	N° tél portable

**TARIFS** (compléter les tableaux en précisant si vous êtes cavalier, meneur, accompagnateur ou VTT)

Nom Prénom : Cavalier, Meneur, Accompagnateur, VTT	Choix	Prix	Nbre	Total
	Forfait week-end EquiLibertains	89,00 €		
	Forfait week-end non EquiLibertains	99,00 €		
	Journée EquiLibertains	30,00 €		
	Journée non EquiLibertains	35,00 €		
	Journée pédestre avec repas midi	25,00€		
	Journée pédestre sans repas midi	10,00€		
	Dîner dansant samedi soir	30,00 €		
Enfant (moins de 12 ans) : Nom Prénom	Forfait week-end	40,00 €		
	Journée	25,00 €		
	Dîner dansant samedi soir	10,00 €		
<b>Sous total 1</b>				

Pour les randonneurs qui souhaitent un repas (traiteur local) du vendredi soir et/ou du dimanche soir, merci de compléter les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Repas	Prix	Nbre	Total
		Repas vendredi soir	15,00 €		
		Repas dimanche soir	15,00 €		
<b>Sous total 2</b>					

**Total général (total 1 +total 2 = ..., € à régler par chèque à l'ordre d'EquiLiberté 79**

Le forfait week-end comprend : petit déjeuner samedi et dimanche, ravitaillement sur le circuit samedi et dimanche, repas midi samedi et dimanche, repas samedi soir, foin, eau, cadeau. Des bouteilles de crémant seront en vente si vous le souhaitez.

Vous avez la possibilité de faire venir des non-randonneurs pour le repas de gala du samedi soir.

Votre inscription sera prise en compte dès la réception :

- de votre dossier complet. N'oubliez pas de compléter, signer et renvoyer la page du règlement.
- de votre chèque de règlement libellé à l'ordre de UDRE/EquiLiberté 79

Dossier et chèque à expédier à :

Baptiste RICHARD . 4 impasse du lac . Naide . 79600 Saint-Loup-Lamairé

Bulletins, Informations, Inscriptions :

06 79 93 24 05 et [secretariat@equiliberte79.com](mailto:secretariat@equiliberte79.com)

## ORGANISATION

- o Si vous arrivez le vendredi soir, merci de cocher cette case
- o Si vous arrivez le samedi soir, merci de cocher cette case

- Pour les rassemblements l'organisateur met à disposition un lieu de stationnement déclaré à l'IFCE, chacun des participants restant seul responsable de son installation, de sa sécurité et de celle de ses animaux (équidés, chiens) dont il conserve la garde pleine et entière.
- Au départ, une carte (de préférence au 1/25000ème) sera distribuée aux participants. Elle indiquera les circuits, les zones potentiellement dangereuses, les points de ravitaillement et de pique-nique, ainsi que les n° de téléphone de secours.
- En application du règlement intérieur de la fédération EquiLiberté 79, les cavaliers participant à la randonnée doivent être en possession d'une RC couvrant leur responsabilité en cas de dommage causé à autrui dans le cadre de l'activité proposée (carte EquiLiberté, licence FFE ou autre).
- Lors de l'inscription il est possible de souscrire cette RC pour la journée en en faisant la demande aux organisateurs.
- Sans refus écrit indiqué aux organisateurs les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.

### RECOMMANDATIONS

- Pour les cavaliers, l'équitation étant considérée comme sport à risque, il est conseillé de se munir des protections usuelles (casque, plastron, étriers de sécurité). La souscription de garanties corporelles est également fortement conseillée.
- Les mineurs (port du casque obligatoire) doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un majeur désigné par eux.
- Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstance, avec un matériel adapté au niveau du couple cavalier/cheval.
- Les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.

### PRESCRIPTIONS SANITAIRES

- En application de l'arrêté préfectoral n° 2017-03653 réglementant les rassemblements d'équidés dans le département des Deux-Sèvres, les équidés doivent être identifiés (n° SIRE et puce) avec vaccination grippe équine à jour. Ils devront présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires fixées dans l'arrêté. Un vétérinaire sanitaire est désigné le jour du rassemblement.
- Le carnet d'identification devra être présenté à l'arrivée et des contrôles aléatoires pourront être effectués, tout manquement pour défaut de sécurité sanitaire du rassemblement devant être signalé par l'organisateur aux services préfectoraux.
- En cas de besoin, les frais d'intervention du vétérinaire sanitaire seront à la charge du détenteur de l'animal.

**Tout manquement à ce règlement pourra être sanctionné par une exclusion immédiate du rassemblement sans dédommagement.**

### CONSIGNES et SÉCURITÉ

- Chiens tenus en laisse ou muselés
- Vous aurez besoin d'un seau individuel pliable de randonnée lors des pauses.
- Prévoir piquets, fils et clôture électrique individuelle. Préciser si vos chevaux sont "entiers", il est impératif de le signaler lors de l'inscription. Il faudra aussi le redire à votre arrivée et leur mettre un nœud blanc dans la queue pour les randos. Votre paddock est sous votre entière responsabilité.
- Si vous n'êtes pas titulaire d'une carte EquiLiberté avec assurance ou membre de la FFE, vous devrez produire un justificatif d'assurance relatif à votre couverture pour la pratique de l'équitation.
- Il est possible de souscrire une assurance RC à la journée.
- L'équitation étant considérée comme une activité à risque, il est recommandé d'utiliser les protections usuelles (casque etc.)
- Il est fortement recommandé d'avoir une couverture assurance garantie corporelle

## DESCRIPTION des SERVICES

- Accès au site de La Virée et à l'ensemble de ses commodités (toilettes, douches collectives etc.), avec emplacement pour votre bivouac (tente et/ou véhicules)
- Emplacement pour monter un paddock
- Foin et eau sur place
- Petit-déjeuner, pique-nique, repas selon vos réservations
- Accès à l'ensemble des animations prévues
- Spectacle équestre le samedi soir à 18h30

## CIRCUITS

- Les circuits seront balisés
- Vous aurez bien entendu, une carte à votre disposition

## PROGRAMME de la VIREE

### Vendredi 1<sup>er</sup> septembre

Accueil possible à partir de 14h

Inscription au repas du vendredi soir : voir page 4, ou dîner à apporter

Buvette

### Samedi 2 septembre

Petit déjeuner pour ceux qui sont sur place

Café d'accueil pour ceux qui arrivent

Pause Gourmande

Randonnée avec repas

Défilé

Retour au bivouac

Spectacle équestre Théâtre Caballicare

Baptêmes poneys

Marché des producteurs

Exposition des vieux tacots

Diverses animations

Dîner dansant avec l'orchestre Odysée ouvert à tous



### Dimanche 3 septembre

Petit déjeuner

Café d'accueil pour ceux qui arrivent.

Rando avec pause gourmande et boissons en fin de matinée.

Repas en commun à l'arrivée vers 14/15 h.

Repas du dimanche soir avec inscription au repas : voir page 4

# RÈGLEMENT INTERIEUR

Suite aux crises sanitaires concernant certaines espèces animales au cours de ces dernières années, le ministère de l'agriculture met en place des règles concernant les mouvements et les rassemblements pour toutes les espèces.

Le présent règlement intérieur a pour but d'informer l'ensemble des participants des règles qu'ils doivent respecter pour participer aux randonnées équestres EquiLiberté du département des Deux-Sèvres.

Merci d'avoir la courtoisie de favoriser le travail des associations qui, pour notre plus grand plaisir, organisent des randonnées.

Toute intervention d'un vétérinaire nécessitée par l'état sanitaire non satisfaisant d'un équidé sera à la charge du propriétaire de cet équidé.

Sans refus écrit indiqué aux organisateurs, les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.

## I . Les règles sanitaires (application de la circulaire du 12 juillet 2017)

- A. Tout cheval participant à une randonnée EquiLiberté 79 doit être pucé, vacciné et à jour de ses vaccins.
- B. Tout cheval participant à une randonnée EquiLiberté 79 doit être dans un état sanitaire acceptable.
- C. À l'inscription, les papiers des chevaux doivent être présentés avec le numéro de SIRE et le carnet de vaccination afin de contrôler le respect des règles sanitaires et de permettre à l'association organisatrice de remplir le registre obligatoire prévu à cet effet.
- D. EquiLiberté 79 et l'association qui organisent la randonnée se donnent le pouvoir de contrôler, par un lecteur de puce, l'identification de l'équidé présenté.
- E. Un vétérinaire habilité peut contrôler les papiers, les chevaux et leur identité.
- F. Tout randonneur ne respectant pas ces règles ne pourra en aucun cas participer à la randonnée.

## II . Assurance

Chaque randonneur participant à une randonnée EquiLiberté 79 doit détenir une assurance et être en capacité de fournir une attestation.

Les assurances personnelles :

- Adhésion EquiLiberté avec RC
- Adhésion FFE avec RC
- Assurance individuelle

Pour les randonneurs qui ne disposeraient pas d'assurance ou qui n'en apporteraient pas la preuve à l'inscription, deux options sont possibles :

- Prendre une adhésion EquiLiberté à la journée lors de l'inscription.
- Ne pas participer à la randonnée.

## III . Règles de convivialité en randonnée

Afin d'assurer à chaque participant le plaisir de randonnée en toute sécurité, il est demandé de respecter quelques règles de sécurité.

- A. Respecter les consignes données à chaque randonnée sur les parcours, les pauses, les signalisations...
- B. Pour doubler sur les chemins, éviter d'aller à vive allure (galop, trot) et ayez la courtoisie de prévenir.
- C. Pendant les pauses, les attelages doivent être dételés ou le meneur doit rester aux guides.

Porter une attention particulière aux jeunes chevaux qui découvrent la randonnée. Ces quelques règles ont pour but de respecter les réglementations en vigueur et de permettre à chacun de randonner avec plaisir et dans la convivialité.

## IV . Recommandations

- A. Pour les cavaliers, l'équitation étant considérée comme sport à risque, il est conseillé de se munir des protections usuelles (casque, plastron, étriers de sécurité). La souscription de garanties corporelles est également conseillée.
- B. Les mineurs (port du casque obligatoire) doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un majeur désigné par eux.
- C. Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstances, avec un matériel adapté au niveau du coupe cavalier/cheval.
- D. Les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.
- E. Sans refus écrit indiqué aux organisateurs les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.
- F. Pour les rassemblements l'organisateur met à disposition un lieu de stationnement déclaré à l'IFCE, chacun des participants restant seul responsable de son installation, de sa sécurité et de celle de ses équidés dont il conserve la garde pleine et entière.

Je soussignée nom : ..... prénom : ..... certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et m'engage à le respecter et fournir l'ensemble des documents nécessaires.

Fait à

le

Signature